



## L'accueil des moins de 3 ans à l'école maternelle

Dans le cadre de la refondation de l'école, l'article L. 113-1 du code de l'Éducation est modifié par l'article 5 « afin de généraliser la possibilité d'accueil en maternelle des enfants de moins de trois ans dans des conditions particulières et adaptées à cette scolarisation précoce. Celle-ci doit être développée en priorité en environnement social défavorisé. Il s'agit d'en faire un véritable atout dans la lutte contre la difficulté scolaire. ».

La Direction Départementale des Services de l'Éducation Nationale de l'Eure envisage plusieurs créations de postes de classe de Toute Petite Section (TPS) et prioritairement dans les zones d'éducation prioritaire.

| Pour l'Éducation nationale, cela implique   | Pour la commune, cette création implique   |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>la création d'un poste d'enseignant recruté sur profil,</li> <li>une formation à la prise en charge des élèves de moins de 3 ans,</li> <li>la rédaction d'un projet particulier inscrit dans le projet d'école.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>la présence régulière d'une ATSEM,</li> <li>une salle de classe disponible, éventuellement un dortoir supplémentaire à part pour un temps de sieste plus long,</li> <li>un horaire de cantine et/ou un lieu de restauration approprié,</li> <li>du mobilier adapté et l'achat de jeux répondant à la réglementation.</li> </ul> |

### Une inscription nécessitant une concertation entre la DSDEN et le maire

- pour fixer les conditions d'une création et des inscriptions. Elle concernera les thèmes suivants : seuils, conditions d'accueil, locaux et mobiliers, mise à disposition de personnel le cas échéant ;
- pour établir des priorités d'inscriptions notamment aux enfants :
  - issus des milieux défavorisés ;
  - du secteur scolaire de l'école avant ceux d'un quartier de la ville ou de la ville ;
  - nés en début d'année civile.



### Ouvrir l'inscription à un secteur plus étendu soulève deux problèmes :

- celui de la poursuite ou non de la scolarité dans la même école ;
- celui d'une inscription massive d'enfants dont les deux parents travaillent et sont issus des classes sociales plus favorisées.

### L'inscription réalisée par la mairie

L'inscription est conditionnée :

- par un seuil (effectif maximum) ;
- par le fait que l'état de santé et la maturation physiologique de l'enfant sont compatibles avec la vie collective en milieu scolaire.

Les services municipaux présentent éventuellement les possibilités de panacher plusieurs modes d'accueil (classe passerelle couplée avec une crèche, maman ou nourrice l'après-midi), la possibilité de rentrer en cours d'année et d'augmenter progressivement la durée quotidienne de scolarisation.

### L'admission réalisée par la direction de l'école

#### Les documents à fournir

- le livret de famille ;
- un document de santé attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge ou confirmant une contre-indication ;
- le certificat d'inscription délivré par la mairie.

La maturation physiologique : la propreté de l'enfant est souhaitable mais ne peut être un motif de refus d'inscription car elle peut devenir une réelle crispation entre l'école et la famille. Comme l'inscription se fait bien avant la rentrée, à ce moment, beaucoup d'enfants n'ont pas acquis la propreté.

« Il emporte d'expliquer aux familles que tout forçage, qui transformerait ce contrôle en un enjeu pour la scolarisation, se fait en général au détriment de l'enfant et peut engendrer des troubles durables. » Page 7 « Pour une scolarisation réussie des tout-petits » SCEREN DESCO 2003. Des accidents restent possibles. Les familles doivent fournir des vêtements de rechange à l'école.



## Les points complémentaires à aborder

**La scolarisation peut faire l'objet d'un contrat spécifique et évolutif avec la famille.**

L'admission définitive est conditionnée par l'acceptation de différents points liés aux besoins physiologiques (*propreté*, repos, alimentation, santé) et éducatifs du très jeune enfant.

Tenant compte de ces particularités, l'école peut permettre une inscription différée à chaque rentrée de vacances.

Une scolarisation trop précoce ou mal vécue peut avoir des conséquences graves sur la scolarité de l'enfant. On ne peut concevoir un entêtement de la part de l'école ou de la famille. Dans la mesure du possible, on doit pouvoir interrompre pour un moment la scolarisation du tout-petit.

**Rappeler la nécessité d'une fréquentation régulière et de la ponctualité.**

## **Développer une écoute réciproque familles/enseignants pour mieux aider l'enfant à grandir**

Cette scolarisation peut soulever deux problèmes :

- une trop grande attente scolaire et l'envie de raccourcir d'un an la scolarité en maternelle ;
- une tendance faire porter tous les devoirs éducatifs à l'école maternelle.

**L'école doit donc :**

**Accompagner les familles pour leur permettre de devenir parents d'élèves.** Développer une coéducation propice à une première scolarisation profitable et réussie tout en réaffirmant que la famille est le premier éducateur de l'enfant.

**Établir des relations régulières et privilégiées avec les familles :** inscription, réunions d'information, sorties (parents accompagnateur), échanges, conseils d'écoles, rencontres avec différents partenaires ou spécialistes de la petite enfance.

1. Au mois de juin précédent la scolarisation, prévoir une réunion de l'ensemble des parents de TPS. Les familles rencontrent la direction, l'enseignant, l'ATSEM, les autres adultes. Les enseignants présentent l'école et son fonctionnement quotidien, les projets, leurs rôles et leurs objectifs.
2. Dès la rentrée, mettre en place de cahier de vie faisant écho au vécu de la classe.

## La réunion préparatoire à la rentrée

1. Visite des bâtiments.
2. Rencontre avec les différents adultes de l'école.
3. Distribution et présentation du règlement intérieur.
4. Rappel du rôle des parents à l'école.
5. Les programmes, les progressions et le projet d'école.
6. Des conseils :
  - accompagner eux-mêmes leurs enfants ;
  - donner à l'enfant son doudou ;
  - être à l'heure pour les entrées et les sorties.



## La rentrée

Réaliser un accueil réfléchi : prévoir une rentrée décalée dans la semaine ou échelonnée dans la journée.

On peut isoler les tout-petits des grands en faisant une rentrée plus tardive le matin, en les accueillant dans un lieu spécifique.